



SEMAINE DES PHOTOGRAPHES VINCENNOIS

**Exposition
du**

28 mai au 5 juin 2022

**Salle Robert-Louis
Cœur de Ville**

***Règlement de la manifestation
et formulaire d'inscription***

**Clôture des inscriptions :
SAMEDI 16 AVRIL 2022**

Contact : service de l'Action culturelle
Cœur de ville - 98, rue de Fontenay - 94300 Vincennes
☎ 01.43.98.65.80

REGLEMENT GENERAL

1 - La manifestation est ouverte à toutes **les personnes domiciliées à Vincennes** qui pratiquent une technique photographique et/ou **aux membres d'une association vincennoise** œuvrant en direction de l'image.

2 - L'exposition se tiendra dans la salle Robert-Louis de Cœur de ville, du **samedi 28 mai au dimanche 5 juin 2022** inclus (ouverture au public tous les jours de 14 h à 18 h)

3 – Toutes les techniques et procédés photographiques sont acceptés.

4 – Le nombre d'épreuves à déposer est limité à **trois** maximum, par auteur. Les photographies **devront être classées par ordre de préférence sur le formulaire d'inscription.**

Les organisateurs se gardent le droit de ne pas exposer l'épreuve n°3 si les inscriptions sont trop nombreuses.

5 – Il n'y a pas de thème imposé. Chaque photographe peut présenter le ou les sujet(s) de son choix.

6 – Toutes les images présentées devront être libres de toute contrainte et ne devront en aucun cas léser les droits de quelque personne physique ou morale que ce soit. Chaque photographe devra s'assurer de disposer du droit d'exploitation des images qu'il présente.

7 – Chaque participant reconnaît être l'auteur des images exposées.

8 – Les photographies doivent être présentées sous un **encadrement d'un format 30 X 40 cm minimum et 40 X 60 cm maximum.** Les images peuvent être plein cadre ou sous passe-partout.

Pour des raisons de sécurité, les sous-verres ne seront acceptés qu'encadrés d'au moins une baguette. Toutes les photographies présentées devront posséder **un système d'accrochage solide (anneau ou crochet).** **Toute œuvre non conforme à cette présentation sera refusée.**

9 – Chaque œuvre devra porter, au dos, un bulletin (joint en dernière page de ce règlement) sur lequel devront figurer, le titre de l'œuvre, son numéro, ainsi que le nom, prénom et adresse de l'auteur en **lettres capitales.**

10 - L'admission des oeuvres relèvera d'un comité d'organisation. Celui-ci se réserve le droit de refuser toute œuvre qui présenterait un caractère contraire à l'esprit de la manifestation.

11 - Aucun texte concernant l'auteur ou les oeuvres ne sera exposé.

12 - Pour la bonne organisation de cette manifestation, chaque exposant doit s'inscrire auprès de la Ville de Vincennes (service de l'Action culturelle), à l'aide du formulaire ci-joint, **avant le samedi 16 avril 2022 à 18 h**, délai de rigueur. **La confirmation d'inscription vous sera envoyée après cette date par e-mail uniquement.**

13 - Le dépôt des oeuvres est fixé au **lundi 23 mai 2022 de 17 h à 20h**, salle Robert-Louis de Cœur de Ville.

Toute œuvre déposée hors de ce jour et créneau horaire sera refusée.

14 - **Un droit d'accrochage de 5 € par auteur sera perçu au moment du dépôt.**

Ce montant est forfaitaire, quelque soit le nombre d'œuvres exposées (de une à trois – cf article 4 du présent règlement).

Cette somme devra être réglée en **espèces**, ou par **chèque** bancaire ou postal, libellé à l'ordre de « **Régie action culturelle Vincennes** ».

15 – Le transport des œuvres se fera sous la responsabilité de chaque exposant. L'accrochage et le décrochage seront effectués sous la responsabilité de la Ville. Aucune réclamation ne pourra être retenue concernant l'accrochage des oeuvres exposées.

16 – Le plus grand soin sera apporté aux œuvres déposées ; toutefois, la Ville décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, perte, détérioration de toute nature pendant le séjour des oeuvres dans ses locaux. En ces cas, les exposants ne pourront réclamer aucune indemnité à la Ville. Chaque photographe peut assurer lui-même ses oeuvres s'il le désire.

Les exposants s'engagent à ne pas réclamer de droits d'auteurs. Tout droit d'auteur relatif à l'exposition mentionnée ci-dessus réclamé par un organisme tiers sera à la charge des exposants.

17 - Les photographies exposées ne pourront être retirées pendant la durée de la manifestation, sauf sur autorisation spéciale, et contre remplacement immédiat.

18 - Cette manifestation n'ayant pas de caractère commercial, les oeuvres accrochées ne seront pas à vendre. Toutefois, avec l'autorisation des auteurs, la Ville de Vincennes pourra transmettre les coordonnées des photographes aux personnes intéressées par un cliché.

19 - Les photographies exposées feront l'objet **de 2 prix** issus **des votes du public**, et **de 2 prix** décernés par un **jury professionnel**.

Un **prix spécial** sera éventuellement décerné par le jury professionnel à deux jeunes de moins de 18 ans .

Si la qualité des oeuvres exposées ne satisfait pas le jury, celui-ci se réserve le droit de ne pas attribuer certains prix. De même le jury se réserve le droit de décerner des **prix supplémentaires**.

20- Les décisions du jury étant irrévocables, aucun recours ne sera admis.

21 - L'entrée de la manifestation sera rigoureusement interdite, avant le jour de l'ouverture, à toute personne n'y étant pas appelée par ses fonctions ou sur convocation spéciale.

22 - La remise des prix aura lieu le **mardi 7 juin à 18h30, salle Robert-Louis de Cœur de Ville**.

23 – Le retrait des oeuvres est fixé au mardi 7 juin de **19 h 30 à 20 h 30**

24 - Les exposants dans l'incapacité de venir déposer ou retirer eux-mêmes leurs oeuvres pourront remettre **une procuration à la personne de leur choix**. Celle-ci devra également présenter une pièce d'identité pour pouvoir procéder au retrait

<u>Clôture des inscriptions</u> : samedi 16 avril 2022 à 18 h. Aucune inscription ne sera acceptée après cette date
--

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

DATE LIMITE DE DEPOT DU FORMULAIRE :

SAMEDI 16 AVRIL 2022 à 18 h

à

Accueil/Cœur de Ville - 98, rue de Fontenay - 94300 VINCENNES

Tél. 01.43.98.65.80

A REMPLIR EN LETTRES CAPITALES

NOM (M., Mme) :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Age :

E-mail

J'accepte que l'on communique mes coordonnées aux personnes intéressées par mes photographies

OUI ☐ NON ☐

En cas de domiciliation hors de Vincennes, merci de mentionner le nom de l'association vincennoise œuvrant en direction de l'image à laquelle l'auteur des photographies est abonné :

	TITRE DE L'ŒUVRE PRESENTEE (par ordre de préférence)	N & B / Couleur	DIMENSIONS (avec encadrement)
1			
2			
3			

N.B. : aucun changement de titre ne pourra être accepté après l'inscription.

La photographie n°3 pourra ne pas être exposée (cf. article n°4 du règlement)

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance du règlement et en accepter les termes. Il atteste être l'auteur des images qu'il expose et disposer des droits d'exploitation et de présentation de celles-ci. Il dégage la responsabilité de la Ville en cas de vol, incendie, perte ou avarie susceptibles de causer la détérioration des œuvres ci-dessus désignées.

Fait à....., le

Signature

Bulletins à conserver et à coller au dos des œuvres présentées :

SEMAINE DES PHOTOGRAPHES VINCENNOIS

Catégorie : N & B / Couleur

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse :

N°1

Titre de la photographie :

SEMAINE DES PHOTOGRAPHES VINCENNOIS

Catégorie : N & B / Couleur

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse :

N°2

Titre de la photographie :

SEMAINE DES PHOTOGRAPHES VINCENNOIS

Catégorie : N & B / Couleur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Age :

N°3

Titre de la photographie :